

En 2016

2382

femmes
accompagnées

+10%

de garanties réalisées
par rapport à 2015

70 M€

mobilisés
+ 25 % par rapport à 2015

FGIF

**Un Fonds de garantie
à l'initiative des femmes**

Un dispositif national unique dédié
aux femmes qui créent, reprennent
ou développent des entreprises avec :

- une expertise financière gratuite,
- une garantie sur un prêt bancaire
jusqu'à 70 % du montant
(dans la limite de 45 000 euros),
- sans caution personnelle.

ÂGE MOYEN
36 ans

RÉUSSITE
81 %

des entreprises
passent le cap
des trois ans

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Activités de services	41 %
Commerce	27 %
Hébergement et restauration	16 %
Industrie	5 %
Santé et action sociale	4 %
Education	3 %
Autres	4 %

FORMATION

BEPC – CAP – BEP	26 %
Bac à Bac +2	47 %
Bac +3 et +	25 %
Autres	2 %

**SITUATION
PROFESSIONNELLE**

78%

des créatrices étaient
au chômage avant
de lancer leur entreprise

LES CRÉATRICES

LES ENTREPRISES

LES FINANCEMENTS

**APPORT
PERSONNEL**

Plus de 40 000 €	5 %
16 000 € à 40 000 €	16 %
8000 € à 16 000 €	25 %
4 000 € à 8 000 €	24 %
Moins de 4 000 €	30 %

PRÊT BANCAIRE MOYEN

30 780 €

BANQUES PARTENAIRES

Répartition par projets financés :

Crédit Agricole	24 %
Banque Populaire	20 %
Crédit Mutuel	18 %
Caisse d'Epargne	15 %
CIC	10 %
BNP-Paribas	4 %
Société Générale	3 %
LCL	1 %
Crédit du Nord	1 %
Crédit Coopératif	1 %
Autres banques	3 %

NATURE DU PROJET

Création	65 %
Reprise	32%
Développement	3 %

Le FGIF est piloté par l'Etat (DGCS/SDFE et DGEFP), géré par France Active et mis en place par France Active, en partenariat avec Initiative France.



France Active www.franceactive.org

